

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

PREFET DES LANDES

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET  
DE LA MER DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Service Gestion et Police de l'Eau*

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET  
DE LA MER DES LANDES  
Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

**N°2015085-0004**

Arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
« Adour aval »

Le Préfet des Pyrénées-atlantiques,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet des Landes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-3 et R. 212-26 et 27 ;  
Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne approuvé le 1er décembre 2009 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ;  
Vu la demande de Monsieur le président de l'Institution Adour ;  
Vu l'avis favorable du Conseil régional d'Aquitaine du 7 octobre 2014 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil général des Landes du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil général des Pyrénées-atlantiques du 16 décembre 2014 ;  
Vu l'avis favorable des communes des Landes concernées par le SAGE Adour aval ;  
Vu l'avis favorable des communes des Pyrénées-atlantiques concernées par le SAGE Adour aval ;  
Vu l'avis défavorable de la commune de Soustons (40),  
Vu l'avis favorable du comité de bassin rendu dans sa séance du 30 octobre 2014 ;  
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-atlantiques,  
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Landes,

ARRESENT

**Article 1<sup>er</sup> – Périmètre**

Le périmètre du SAGE Adour aval est fixé comme indiqué sur le document cartographique joint en annexe 1 et suivant les limites des bassins hydrographiques.

## Article 2 - Communes concernées

Les 26 communes des Landes et les 27 communes des Pyrénées-atlantiques, désignées en annexe 2, sont incluses dans le périmètre du SAGE Adour aval pour la totalité ou une partie de leur territoire.

## Article 3 - Préfet responsable

Le préfet des Pyrénées-atlantiques est chargé de suivre la procédure d'élaboration ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval.

## Article 4 - Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des préfectures des Landes et des Pyrénées-atlantiques. Il est mis à disposition du public sur les sites internet des préfectures des Landes et des Pyrénées-atlantiques et sur le site internet GESTEAU : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr). L'arrêté fait l'objet d'un affichage dans les mairies concernées. Le maire atteste de cet affichage.

## Article 5 - Recours

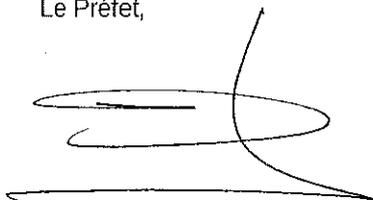
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans ce même délai. L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être contestée devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants.

## Article 6 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture des Landes, la secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-atlantiques, les directeurs départementaux des territoires et de la mer des Landes et des Pyrénées-atlantiques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. L'arrêté est notifié à l'Institution Adour ainsi qu'aux communes, Conseils généraux et Conseil régional concernés.

Fait à Pau, le 26 MAR. 2015

Le Préfet,



**Pierre-André DURAND**

Fait à Mont-de-Marsan, le

Le Préfet,



**Claude MOREL**

PJ : Annexe 1  
Annexe 2

Copie : - AEAG  
- ARS Aquitaine  
- DREAL Aquitaine  
- DREAL Midi-Pyrénées



## ANNEXE 2

### Liste des communes incluses dans le périmètre du SAGE Adour aval

#### Département des Landes

Angoumé  
Bélus  
Biarrotte  
Biaudos  
Cagnotte  
Josse  
Magescq  
Orist  
Orthevielle  
Pey  
Port-de-Lanne  
Rivière-Saas-et-Gourby  
Saint-André-de-Seignanx  
Saint-Barthélemy  
Saint-Étienne-d'Orthe  
Saint-Geours-de-Maremne  
Saint-Jean-de-Marsacq  
Saint-Laurent-de-Gosse  
Saint-Lon-les-Mines  
Sainte-Marie-de-Gosse  
Saint-Martin-de-Hinx  
Saint-Martin-de-Seignanx  
Saubusse  
Siest  
Soustons  
Tarnos

#### Département des Pyrénées-atlantiques

Anglet  
Arcangues  
Ayherre  
Bardos  
Bayonne  
Biarritz  
Bonloc  
Boucau  
Biscous  
Cambo-les-Bains  
Guiche  
Halsou  
Hasparren  
Hélette  
Isturits  
Jatxou  
La Bastide-Clairence  
Lahonce  
Macaye  
Mendionde  
Mouguerre  
Saint-Esteben  
Saint-Pierre-d'Irube  
Sames  
Urcuit  
Urt  
Villefranque